



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7782

Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation préoccupante quant aux effectifs de police dans la circonscription de Mulhouse. Il rappelle que les engagements qui avaient été pris par son prédécesseur, lors de sa venue à Mulhouse, d'augmenter très sensiblement ces effectifs, n'ont pas été honorés. Dès lors, cette ville particulièrement sensible souffre toujours d'un déficit important en moyens et en hommes pour lutter efficacement contre la délinquance et pour assurer les indispensables actions préventives. Les contingents actuellement affectés sont nettement en dessous des moyennes nationales des villes de même importance, alors que Mulhouse présente de surcroît une spécificité particulière due à sa situation géographique frontalière de l'Allemagne et de la Suisse, et de facto beaucoup plus exposée aux trafics illicites de toute nature et aux mouvements migratoires. En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage un renforcement rapide et conséquent des effectifs de police, exigé par les circonstances actuelles.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est fermement résolu à doter la police nationale de l'ensemble des moyens nécessaires au développement de sa capacité de lutte contre toutes les formes de criminalité et de délinquance, qu'il s'agisse de moyens sur le plan juridique ou en matière d'effectifs et de matériels. Le commissariat de Mulhouse compte actuellement cinq commissaires, trente-six personnes en civil, deux cent vingt-quatre en tenue et trente-trois agents administratifs, auxquels il convient d'ajouter dix-huit policiers auxiliaires. Comparé au 1er janvier 1993, cet effectif présente un gain d'un commissaire, de quinze fonctionnaires en tenue et de sept agents administratifs. De plus, les arrivées de deux inspecteurs divisionnaires le 1er décembre 1993, à l'occasion des opérations d'avancement de l'année 1993, constituent un renfort supplémentaire. Un effort non négligeable a donc été consenti en faveur de cette circonscription pour tenir compte du taux de délinquance. Il faut observer qu'au 1er janvier 1993 Mulhouse avec un fonctionnaire pour 484 habitants avait un ratio police/population plus favorable que le ratio moyen des villes de même importance démographique qui s'élevait quant à lui à 1 pour 504. Ces mesures de lutte contre la délinquance devraient connaître un nouveau développement avec les plans départementaux de sécurité prescrits par la circulaire interministérielle du 9 septembre 1993 et auxquels quatre missions sont prioritairement assignées : lutte contre les violences urbaines, la drogue, la petite et moyenne délinquance, l'immigration irrégulière et le travail clandestin. Leur efficacité est guidée par deux principes : harmonie des actions entre les autorités judiciaires et administratives, adaptation de ces actions aux circonstances de temps et de lieu, aux caractéristiques locales de la délinquance et aussi, pour les services de police, aux moyens disponibles, compte tenu de leurs autres missions.

Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7782

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3999

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1163